



RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIÈRE
WILAYA DE BORDJ BADJI MOKHTAR



DIRECTION GÉNÉRALE
DÉPARTEMENT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE PROMOTION IMMOBILIÈRE.

DECISION DE RESILIATION N° 02/2026 EN DATE DU : 06/04/2026

Marché N° 04/2025 En Date du 28/04/2025

Ayant pour objet : Réalisation de : Réalisation de 150/300 logements publics locatifs à la commune de Bordj Badji Mokhtar (Cheikh Bou-Amama) Wilaya de BORDJ BADJI MOKHTAR Programme 2023

Lot 01: Réalisation de 76 logements publics locatifs à BBM

Lot 02: Réalisation de 74 logements publics locatifs à BBM

Nous office de promotion et de gestion immobilière de Bordj Badji Mokhtar.

- ❖ Vu la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics
 - ❖ Conformément au décret exécutif N°21-219 du 20/05/2021 portant l'approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux
 - ❖ Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16septembre2015 portant réglementation des marchés et de délégation de service public
 - ❖ Vu le Marché visé par la commission des marchés publics de l'office sous le N°04/2025 en date du 28/04/2025 approuvée par le service contractant en date du 28/04/2025 sous le numéro : 04/2025 concernant le projet de Réalisation de : Réalisation de 150/300 logements publics locatifs à la commune de Bordj Badji Mokhtar (Cheikh Bou-Amama) Wilaya de BORDJ BADJI MOKHTAR Programme 2023
 - Lot 01: Réalisation de 76 logements publics locatifs à BBM
 - Lot 02: Réalisation de 74 logements publics locatifs à BBM
- pour un montant de marché : **643 060 530.53 DA** conclu avec L'entreprise : **ETB ABDELMALIK EL MAJDOUB** dont le siège social est à AOULED ALI AKHNARIR 01 ADRAR –

- ❖ Vu l'ordre de service en date du 28/04/2025 sous le numéro 10/2025 portant démarrage des travaux objet du marché, notifié à l'entreprise: **ETB ABDELMALIK EL MAJDOUB** en date du 28/04/2025.
- ❖ Vu le délai de réalisation qui est de : Quatorze (14) Mois
- ❖ Vu l'expiration des délais contractuels en date du :28/06/2026.
- ❖ Vu la première mise en demeure sous le N° ANEP 2516000706 apparu en date du 11/01/2026 dans le journal EL-MAOUID EL-AIOUMI en arabe et en date du 11/01/2026 dans le journal INFOSPORT en français.
- ❖ Vu la deuxième mise en demeure sous le N° ANEP 2616004272 apparu en date du 09/02/2026 dans le journal AFRIKA-NEWS en arabe et en date du 09/02/2026 dans le journal PLAN TE SPORT en français.
- ❖ En application de l'article **24** du marché N°04/2025 en date du 28/04/2025 qui stipule la résiliation du marche
- ❖ Vu les articles 149-150-151-152 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015portant réglementation des marchés et de délégation de service public
- ❖ Vu l'article 119décret exécutif N°21-219 du 20/05/2021 portant l'approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux
- ❖ Vu la faible cadence dans les travaux conformément au PV de chantier qui stipule qu'il y a des travaux non achevés par l'entreprise.

- ❖ Vu l'abondant du chantier par l'entreprise: ETB ABDELMALIK EL MAJDOUB malgré les deux mises en demeure, ainsi que le non-respect et violation aux obligations contractuelles pour la réalisation du marché N°04/2025 en date du 28/04/2025

DECIDE

Article 01:

Sera résilié aux torts exclusif le marché visé par la commission des marchés publics de l'office sous le N°04/2025 en date du 28/04/2025 approuvée par le service contractant en date du 28/04/2025 sous le numéro : 04/2025 concernant le projet de Réalisation de : Réalisation de 150/300 logements publics locatifs à la commune de Bordj Badji Mokhtar (Cheikh Bou-Amama) Wilaya de BORDJ BADJI MOKHTAR Programme 2023

- Lot 01: Réalisation de 76 logements publics locatifs à BBM
 - Lot 02: Réalisation de 74 logements publics locatifs à BBM
- pour un montant de marché : **643 060 530.53 DA**, conclu entre l'office de promotion et de gestion immobilière deet L'entreprise: **ETB ABDELMALIK EL MAJDOUB** dont le siège social est à AOULED ALI AKHNARIR 01 ADRAR –

Article 02 :

L'entreprise: ETB ABDELMALIK EL MAJDOUB supportera tous les honoraires et pertes engendrées, ainsi que la différence du montant après attribution du projet pour réparation du préjudice qui a été causé au service contractant à cause du mépris du partenaire cocontractant avec le service contractant, comme il se réserve le droit de poursuite judiciaire.

Situation financière :

- Montant total du contrat pour : Réalisation de 150/300 logements publics locatifs à la commune de Bordj Badji Mokhtar (Cheikh Bou-Amama), Hors taxes : 589 963 789,48 DZ
- Montant total du contrat pour : Réalisation de 150/300 logements publics locatifs à la commune de Bordj Badji Mokhtar (Cheikh Bou-Amama), Toutes taxes comprises (9 %) : 643 060 530,53 DZ
- Montant total des travaux réalisés dans le cadre du contrat, Toutes taxes comprises (9 %) : 2 581 324,92 DZ
- Montant total des travaux réalisés et payés dans le cadre du contrat, Toutes taxes comprises (9 %) : 0,00 DZ
- Montant total des travaux non réalisés dans le cadre du contrat, Toutes taxes comprises (9 %) : 643 060 530,53 DZ

Article 03 :

Une reddition des comptes sera établie après épuration de tous les calculs engendrés par ce préjudice et attribution du projet à un autre partenaire cocontractant

Article 04

Sera chargé, Messieurs le Chef de Département Maitrise D'ouvrage et Le Chef De Département des Finances et Comptabilité chacun dans son domaine pour application de cette décision à partir de la date de sa signature.

Le Directeur Général